

CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCES DOMANIALES

# N°20/104 - Avis de convention d'occupation temporaire - Grand Port Maritime du Havre



- Port du Havre -  
Publié le 11 Décembre 2020

## Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC  
DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

LE GRAND PORT MARITIME DU HAVRE (GPMH) EST UN ESTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL (EPL) ET A LA QUALITE D'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL A PARTICIPATION PUBLIQUE ET PRIVEE (EPLAPP). LE GPMH EST LE RESPONSABLE DU DOMAINE PUBLIC DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE. LE GPMH EST LE RESPONSABLE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (COT) ET DE LA REDEVANCE DOMANIALE (RD). LE GPMH EST LE RESPONSABLE DE LA REDEVANCE DOMANIALE (RD) ET DE LA REDEVANCE DOMANIALE (RD).

Le Directeur de Grand Port Maritime du Havre se tient au 60000 HAVRE aux côtés des Concessionnaires Affiliés pour l'opération N°20/104 relative au projet de réaménagement de la zone de stockage des conteneurs.

Document de consultation publique. Le projet de COT est soumis à consultation publique du 15/12/2020 au 15/01/2021.

Cette décision de réaménagement complétera le processus de mise à disposition de la zone de stockage des conteneurs par le GPMH. Elle sera publiée sur le site internet du GPMH (www.gpmh.fr) et sur le site internet de l'Etat (www.ports.gouv.fr).

Vous pouvez consulter l'avis de convention d'occupation temporaire et la redevance domaniale sur le site internet du GPMH (www.gpmh.fr) et sur le site internet de l'Etat (www.ports.gouv.fr).

Grand Port Maritime du Havre  
1000, Avenue du Havre - 60000 HAVRE - FRANCE  
Tél : 02 35 76 30 00 - www.gpmh.fr

## N°20/104 - Avis de convention d'occupation temporaire - Grand Port Maritime du Havre

PDF - 526.08 KO

 TÉLÉCHARGER